



VH
MS
VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 29 Août 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/024

**CHERBOURG-EN-COTENTIN - RÉSIDENCE LES COUPLETS -
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Cette résidence construite en 1982 est composée de 24 logements individuels et des 131 logements collectifs.

Le programme de travaux a été défini à l'issue de l'audit énergétique et présenté précédemment au Bureau par délibération n°B-20/003 du 4 Mars 2020.

Par délibération N°B-20/028 du 3 Décembre 2020, le Bureau avait validé un montant prévisionnel d'opération de 3 830 000 € HT, dont 3 590 000 € HT de travaux.

Suite à l'actualisation des coûts, par délibération n°B-21/016 du 2 Septembre 2021, un nouveau montant d'opération avait été arrêté par le Bureau à 4 440 000 € HT.

Après lancement des travaux, il est apparu que les études préalables n'avaient pas pris en compte la possibilité de présence d'amiante dans les menuiseries extérieures, confirmée par les diagnostics complémentaires et entraînant donc un surcoût pour mener l'opération à son terme.

Par délibération N°B-22/015 du 20 septembre 2022, le Bureau avait donc validé le nouveau montant de cette opération à 5 500 000 € TTC, dont 4 560 229,81 € HT de travaux.

Aujourd'hui, du fait des aléas climatiques qui ont considérablement retardé la durée du chantier (178 journées d'intempéries à ce jour), le coût des travaux a subi une forte inflation consécutive à l'évolution à la hausse de l'indice de révision des prix du marché.

Dès lors, Presqu'île Habitat se voit donc contraint de réviser son plan de financement pour y intégrer une hausse du coût de l'opération, de 5 500 000 € TTC à 5 750 000 € TTC.

Le Bureau valide le nouveau plan de financement et autorise la Directrice Générale à :

- Solliciter les subventions,
- Contracter les emprunts nécessaires et solliciter les garanties d'emprunts,

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 29 Août 2024.

Copie certifiée conforme
la Directrice Générale



Patricia PETIT



MONTANTS:				TOTAL TTC	dont TVA	dont TVA	dont TVA	
				hors REVISION	10%	5,50%	20,00%	
	MAJ	MARCHES HT	HT	TTC	marche HT/TAUX TVA			0,00%
TRAVAUX	OS = 22/09/2021		4 516 051,03 €		3 196 894,38 €	1 319 156,65 €		
3 764 568,63 €	EIFFAGE	2021-362 Désamiantage - Charpente - Couverture - Bardage - menuiseries extérieure		3 666 655,54 €	2 378 114,12 €	995 952,61 €		
3 764 568,63 €	Avenant 1			324 874,18 €	17 240,00 €	289 962,26 €		
	Avenant 2			40 018,00 €	36 380,00 €			
	Avenant 3			35 070,08 €			33 241,78 €	
	Avenant 4			13 609,93 €	12 372,66 €			
	Avenant 5			1 435,72 €	1 305,20 €			
	SAS VIGER AND CIE	2021-363 Revêtements de sols et murs ;		253 571,34 €	230 519,40 €			OK+REV
	BRUNET	2021-364 Ventilation - Courants Forts – Chauffage.		573 059,30 €	520 963,00 €			OK+REV
HONORAIRES			148 600,00 €					
MOE	ANA INGENIERIE	2019-363						
MOE - OPC	ANA INGENIERIE	2019-363		150 150,00 €	136 500,00 €			H
CT	BUREAU VERITAS	2020-389 L P1 LE S SH Hand ATTHand Th AttTh HYS HYSh DPE		13 310,00 €	12 100,00 €			H
AUTRES DEPENSES		#REF!						
	SOCOTEC	2020-294 CSPS		5 737,60 €	5 216,00 €			H
	QCS	2019-101 audit énergétique		8 052,00 €	7 320,00 €			H
	AC ENVIRONNEMENT	2020-213 DAAT		33 308,40 €	30 280,36 €			CF
				- €				
	SMA	2024-107 DO / montant provisoire sur la base d'un coût prévisionnel de 5039486€ TTC.		49 937,21 €	45 813,96 €			H
	SCP LADUNE	2021-021 (TVA = 16,53 x 3)		272,81 €	248,01 €			D
	AECG	2021-020		99,00 €			82,50 €	D
	Annonce			129,16 €	117,42 €			D
	Medialex			2 027,86 €	1 843,51 €			D
	PROTOCOLE EIFFAGE			127 478,42 €				D
	#DIV/0!		#REF!					
				5 298 796,54 €	3 436 333,64 €	1 319 156,65 €	82,50 €	

SYNTHESE COÛTS OPERATION				HT	TTC
TRAVAUX			4 643 529,45 €	5 035 772,50 €	
	EIFFAGE	2021-362 Désamiantage - Charpente - Couverture - Bardage - menuiseries extérieure	3 892 047,05 €	4 209 141,86 €	
	SAS VIGER AND CIE	2021-363 Revêtements de sols et murs ;	230 519,40 €	253 571,34 €	
	BRUNET	2021-364 Ventilation - Courants Forts – Chauffage.	520 963,00 €	573 059,30 €	
HONORAIRES			191 416,36 €	210 558,00 €	
MOE - OPC	ANA INGENIERIE	2019-363	136 500,00 €	150 150,00 €	
CT	BUREAU VERITAS	2020-389	12 100,00 €	13 310,00 €	
CSPS	SOCOTEC	2020-294	5 216,00 €	5 737,60 €	
audit énergétique	QCS	2019-101	7 320,00 €	8 052,00 €	
DAAT	AC ENVIRONNEMENT	2020-213	30 280,36 €	33 308,40 €	
AUTRES DEPENSES			48 105,40 €	52 466,04 €	
DO	SMA	2024-107	45 813,96 €	49 937,21 €	
constat	SCP LADUNE	2021-021 (TVA = 16,53 x 3)	248,01 €	272,81 €	
affichage	AECG	2021-020	82,50 €	99,00 €	
	Annonces		1 960,93 €	2 157,02 €	
TOTAL HORS REVISION			4 883 051,21 €	5 298 796,54 €	
REVISION			9%	415 801,88 €	451 203,46 €
TOTAL OPERATION			5 298 853,09 €	5 750 000,00 €	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Résidence Les Couplets - Modification du plan de financement

Date de transmission de l'acte : 30/08/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/08/2024

Numéro de l'acte : B24-024 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 050-275000016-20240830-B24-024-DE

Date de décision : 30/08/2024

Acte transmis par : Renaud GUENNOC

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déclassement de matériel

Date de transmission de l'acte : 30/08/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/08/2024

Numéro de l'acte : B24-025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 050-275000016-20240830-B24-025-DE

Date de décision : 30/08/2024

Acte transmis par : Renaud GUENNOC

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 29 Août 2024

DÉLIBÉRATION : B-24/025
DÉCLASSEMENT DE MATÉRIEL

Dans le cadre d'une mise à jour régulière des différents matériels composant l'actif (informatique, automobile, mobilier) il y a lieu de retirer ceux figurant ci-dessous.

À savoir :

- Un Kangoo Renault immatriculée BT-204-TK.

Le Bureau autorise La Directrice Générale à :

- aliéner le véhicule précité et entreprendre les démarches nécessaires afin que le véhicule soit retiré de la circulation.

*Copie certifiée conforme
la Directrice Générale*

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 29 Août 2024.



Patricia PETIT

